

## Communiqué de presse

Le 22 juin 2026

**Dans le cadre de la vigilance rouge canicule en vigueur et conformément aux recommandations des services de l'État, la collectivité met en place les mesures suivantes afin de garantir la sécurité de l'ensemble des usagers et des agents :**

- La Journée Portes ouvertes de l'Ecole Municipale des Arts et Loisirs prévue ce mercredi 24 juin est annulée.

- Le concert des ensembles de guitares, d'accordéons, de clarinettes et des orchestres de l'EMAL prévu à l'église ce jeudi 25 juin est pour le moment maintenu. Les horaires seront cependant adaptés selon la situation – Le concert débutera à 20h au lieu de 19h.

- La collectivité a décidé d'annuler le Gala de danse de l'EMAL, prévu à l'Espace Gérard Philipe les 26, 27 et 28 juin.

Les conditions sécurisées et optimales nécessaires à l'accueil des danseurs et du public ne sont pas réunies à l'Espace Gérard Philipe.

Le gala sera reporté à la rentrée, courant septembre.

Les billets resteront valables pour les représentations reportées. Le remboursement sera possible.

Renseignements auprès de la billetterie de l'Espace Gérard Philipe : [billetterie.egp@ville-saint-andre-les-vergers.fr](mailto:billetterie.egp@ville-saint-andre-les-vergers.fr) / 03 25 49 62 81

- Les salles de l'Ecole Municipale des Arts et Loisirs, de la Maison des Sociétés, de la Ludothèque, les équipements sportifs - salles (hors salles climatisées) et terrains extérieurs - sont fermés et les activités qui s'y déroulent sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

- Rappel : Les directives du Préfet de l'Aube indiquent que les écoles du département restent ouvertes.

Nous invitons néanmoins les parents qui le peuvent à garder leurs enfants sur le temps scolaire et à éviter la fréquentation des services périscolaires et du centre de loisirs.

La collectivité de Saint-André-les-Vergers a mis en place plusieurs dispositifs afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions :

- Des fontaines à eau sont mises à disposition dans les espaces de restauration.
- Une salle climatisée est accessible dans chaque école.
- Les fenêtres situées aux étages des écoles élémentaires sont ouvertes dès 6 h afin de favoriser la fraîcheur des locaux.
- Des brumisateurs sont installés dans les cours des écoles.
- Un ventilateur équipe chaque classe.

### Contacts communication :

[communication@ville-saint-andre-les-vergers.fr](mailto:communication@ville-saint-andre-les-vergers.fr)

[esongy@ville-saint-andre-les-vergers.fr](mailto:esongy@ville-saint-andre-les-vergers.fr)